AB ROAD
Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 35 rue Lucas 03200 VICHY
RCS CUSSET 851 757 369

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 9 SEPTEMBRE 2025

Le 9 septembre 2025,

La société « **MELIVIC** », SARL au capital de 60 000 euros, dont le siège social est à COURPIERE (63120), rue Achille Laroye- Z.A. de Lagat, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 989 827 514, représentée par sa cogérante, Madame Amélie SANDERON,

Propriétaire des 6 000 actions composant le capital social de la société « AB ROAD » pour les avoir acquises ce jour,

A pris les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination du nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,**
 [...]
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Stéphane BALANGER de son mandat de Président de la Société en date de ce jour, décide de :

- Dispenser Monsieur Stéphane BALANGER du formalisme de sa démission prévu à l'article 17 des statuts et notamment mais non exclusivement du respect de son préavis d'un mois,

- Prendre acte que sa démission intervient sans indemnité de part ni d'autre,

- Prendre acte que sa démission est effective **à compter de ce jour,**

- Exercer elle-même les fonctions de Président de la société **à compter de ce jour et pour une durée illimitée.**

DEUXIEME DÉCISION

[...]

AB

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associée unique
Pour la société MELIVIC
Madame Amélie SANDERON
« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

COPIE CERTIFIEE CONFORME,
Le Président